

Extrait du registre des délibérations  
du conseil de la communauté de communes  
du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 27 novembre 2023

Date de convocation

**21 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, lundi 27 novembre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

### **Demande de subvention pour les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable du captage de Grange de Vairre N°137/2023**

Nombre de membres

**11**

Présents

**6**

Représentés

**0**

Excusés

**5**

Votants

**6**

#### **Présents**

**Messieurs** Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Théry, Truchot.

**Excusés** Mmes Hählen, Pate, Giancatarino, MM. Vuillet, Chevanne.

#### **Absents**

Considérant les changements climatiques qui ont amenés la Communauté de communes à engager une réflexion sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Grange de Vairre,

Considérant que les deux gros consommateurs de la commune étaient approvisionnés par citerne depuis le réseau de Port Lesney lorsque la production était insuffisante sur le site de captage,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Etudes	19 573,50	Département 20%	9 070,00
		Detr 30%	13 600,00
Travaux	25 809,81	Autofinancement	22 713,31
TOTAL	45 383,31		45 383,31

- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 13 600€,
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST) et de l'Agence de l'Eau,



- S'engage à prendre en autofinancement la partie qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise le Président à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
Le Président



**Alain Bigueur**  
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le .....  
Et publié et affiché  
Le .....